



Conseil d'administration

355^e session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 14 novembre 2025

Original: anglais

Dix-huitième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

I.1. Report de réunions officielles de l'OIT dont les dates et modalités avaient été approuvées par le Conseil d'administration

1. À ses sessions précédentes, le Conseil d'administration avait approuvé, outre les dates de ses sessions statutaires et de celles de la Conférence internationale du Travail, les dates des réunions suivantes:
 - a) Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé au travail dans l'aquaculture (8-12 décembre 2025);
 - b) Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques (2-6 février 2026);
 - c) Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur des sports professionnels, ainsi que sur la violence et le harcèlement dans le monde du sport (16-20 février 2026);
 - d) Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée (21-23 avril 2026);

- e) Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin (4-8 mai 2026).
2. Au vu de la situation financière qui reste incertaine, et à l'issue d'un examen approfondi des activités essentielles de l'OIT pour la fin de l'année 2025 et des prévisions de dépenses pour 2026, le Bureau a été contraint de suspendre l'organisation des réunions susmentionnées et de reporter celles-ci à une date ultérieure. Le bureau du Conseil d'administration en a été informé en septembre. Les travaux techniques préparatoires de ces réunions se poursuivent, afin de reprogrammer ces dernières dès que la disponibilité des ressources financières nécessaires sera confirmée. Compte tenu du temps requis pour la confirmation de la nomination des experts et l'envoi des invitations, ainsi que pour l'obtention par les participants de leur visa d'entrée en Suisse, un délai d'au moins deux mois est nécessaire pour organiser de telles réunions. Par conséquent, aucune des réunions concernées ne pourra être reportée à janvier ou février 2026.
 3. Afin de faciliter la reprogrammation des réunions reportées, deux scénarios possibles, selon la situation financière, sont présentés ci-dessous.

Scénario A: Disponibilité de ressources financières pour les réunions officielles début janvier 2026

4. Si des fonds ne sont disponibles qu'en janvier, il ne sera pas possible de tenir de réunions officielles en février. La date réaliste la plus proche serait au début du mois de mars, de sorte que la réunion se termine deux semaines avant l'ouverture de la 356^e session du Conseil d'administration, le 27 mars 2026. Partant, les réunions suivantes pourraient être reprogrammées comme suit:
 - la Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur des sports professionnels, ainsi que sur la violence et le harcèlement dans le monde du sport, qui devait initialement avoir lieu du 16 au 20 février, pourrait se tenir du **2 au 6 mars**;
 - la Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière pourrait se tenir du **13 au 17 avril**, si les modalités proposées dans le document GB.355/POL/3 sont approuvées par le Conseil d'administration ¹;
 - la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques, qui devait initialement avoir lieu du 2 au 6 février, pourrait se tenir du **20 au 24 avril**;
 - la Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé au travail dans l'aquaculture, qui devait initialement avoir lieu du 8 au 12 décembre 2025, pourrait se tenir du **4 au 8 mai**.

¹ GB.355/POL/3.

5. En ce qui concerne les deux autres réunions dont le Conseil d'administration avait approuvé la tenue au deuxième trimestre de 2026 et dont la préparation est en cours, le fait de ne recevoir confirmation de la disponibilité de fonds qu'en janvier 2026 ne laisserait pas suffisamment de temps pour achever les préparatifs et tenir ces réunions aux dates initialement prévues. Celles-ci pourraient être reprogrammées aux dates ci-après:
 - la Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée, qui devait initialement avoir lieu du 21 au 23 avril, pourrait se tenir du 13 au 15 octobre;
 - la Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin, qui devait initialement avoir lieu du 4 au 8 mai 2026, pourrait se tenir en février 2027.
6. Le bureau du Conseil d'administration réexaminera la situation en janvier 2026, au regard des informations sur les ressources financières disponibles qui auront été fournies par le Bureau, et se prononcera en conséquence sur la reprogrammation proposée. Dans l'intervalle, le Bureau continuera de préparer la tenue de ces réunions dans la limite des ressources dont il dispose à cette fin.

Scénario B: Financements non confirmés en janvier 2026

7. Si la situation financière reste incertaine, aucune réunion officielle de l'OIT ne se tiendra au premier semestre 2026, à l'exception de la session du Conseil d'administration de mars 2026 et de la session de la Conférence. Le Bureau poursuivrait les travaux préparatoires et les consultations, comme mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, et soumettrait au Conseil d'administration, à sa session de mars 2026, un nouveau programme des réunions officielles pour la suite de 2026 et 2027, sur la base des ressources financières disponibles.

I.2. Dates proposées pour la tenue des autres réunions officielles en 2026 et 2027

8. À sa 353^e session (mars 2025), le Conseil d'administration a approuvé la tenue des réunions suivantes, pour lesquelles des dates lui sont aujourd'hui soumises pour approbation, étant entendu que ces réunions seront organisées sous réserve de la disponibilité des fonds correspondants ²:
 - a) Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière – dates proposées: 13-17 avril 2026.
 - b) Réunion technique sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du commerce de détail – dates proposées: 28 septembre-2 octobre 2026;
 - c) Réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains – dates proposées: 12-16 avril 2027 (dans l'attente de précisions sur les financements; les modalités proposées aux fins de cette réunion seront soumises au Conseil d'administration à sa 356^e session (mars 2026)).

² GB.355/POL/3.

I.3. Modalités d'organisation de la quinzième Réunion régional africaine

Contexte

9. À sa 350^e session (mars 2024), le Conseil d'administration a approuvé les nouvelles modalités applicables aux réunions régionales de l'OIT après avoir examiné les propositions présentées concernant le format des réunions futures ³. La vingtième Réunion régionale des Amériques s'est tenue à Punta Cana du 1^{er} au 3 octobre 2025 conformément à ce cadre révisé ⁴. Selon le calendrier des réunions régionales approuvé pour la période d'essai (2025-2028), la prochaine de ces réunions à se tenir serait la quinzième Réunion régionale africaine, en 2026.

Lieu et dates

10. Étant donné que les préparatifs en vue d'une réunion régionale devraient commencer un an à l'avance, le Conseil d'administration devra approuver les modalités d'organisation de la quinzième Réunion régionale africaine au plus tard au premier trimestre de 2026.
11. Pour éviter tout conflit avec la préparation de la Conférence et des sessions de mars et de novembre du Conseil d'administration, les réunions régionales ont généralement lieu début octobre ou début décembre. Il est proposé que, conformément à la pratique antérieure, la quinzième Réunion régionale africaine se tienne soit début octobre 2026, soit début décembre 2026.
12. Le gouvernement de la Namibie a fait part de sa volonté d'accueillir la réunion. Le bureau recommande que le Conseil d'administration approuve le lieu de la réunion à cette session et charge le Bureau de lui soumettre à sa 356^e session (mars-avril 2026), pour examen, les dates envisagées et la liste des observateurs qu'il est proposé d'inviter, sous réserve de la disponibilité de fonds. Si la disponibilité de fonds n'était pas confirmée d'ici là, des options tendant à reprogrammer la réunion à 2027 seraient présentées.

I.4. Invitation d'observateurs aux réunions officielles

13. Les organisations invitées à assister en tant qu'observatrices à des réunions officielles autres que la Conférence internationale du Travail sont les suivantes:
 - a) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter sur la base d'un accord permanent conclu avec l'OIT (la liste de ces organisations est présentée pour information seulement);
 - b) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sur autorisation du bureau du Conseil d'administration;
 - c) les organisations internationales non gouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration.
14. Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'autoriser le Directeur général à adresser aux organisations visées à l'annexe I du document GB.355/INS/18 une invitation à participer en tant qu'observatrices aux réunions qui y sont mentionnées, sous réserve de la disponibilité de fonds aux fins de la tenue de ces réunions.

³ GB.350/INS/7.

⁴ GB.355/INS/13 et GB.353/INS/16/1.

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour la suite de 2025, reprogrammation de réunions proposée pour 2026 et informations préliminaires pour 2027 (y compris concernant les reports, sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration)

15. Le bureau du Conseil d'administration a approuvé le programme des réunions pour 2026 et les informations préliminaires pour 2027, ainsi que l'approche proposée par le Bureau concernant la reprogrammation des réunions reportées qui sont listées dans la partie I.2 ci-dessus, sous réserve des décisions que le Conseil d'administration pourra prendre ultérieurement.

Date provisoire	Titre de la réunion	Lieu
2025		
1-13 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
[8-12 décembre ¹	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé au travail dans l'aquaculture (reportée jusqu'à nouvel ordre; pourrait avoir lieu du 4 au 8 mai 2026) ⁶	Genève]
15-19 décembre	Groupe d'experts OIT/OMI/CEE-ONU chargé de finaliser les modifications à apporter au Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU 2014) et sa restructuration	Genève
2026		
[2-6 février	Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques (reportée jusqu'à nouvel ordre; pourrait avoir lieu du 20 au 24 avril 2026) ⁶	Genève]
[16-20 février ¹	Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur des sports professionnels, ainsi que sur la violence et le harcèlement dans le monde du sport (reportée jusqu'à nouvel ordre; pourrait avoir lieu du 2 au 6 mars 2026) ⁶	Genève]
19-21 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
23 mars-2(3) avril ²	356 ^e session du Conseil d'administration	Genève

Date provisoire	Titre de la réunion	Lieu
[13-17 avril ⁶	Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière	Genève]
[21-23 avril ³	Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée (reportée jusqu'à nouvel ordre; pourrait avoir lieu du 13 au 15 octobre 2026) ⁶	Genève]
[4-8 mai ⁴	Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin (reportée jusqu'à nouvel ordre; pourrait avoir lieu en février 2027) ⁶	Genève]
28-29 mai	Comité de la liberté syndicale	Genève
1-12 juin	114 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
13 juin	357 ^e session du Conseil d'administration	Genève
14-18 septembre ⁵	Dixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
[28 septembre-2 octobre] ⁶	Réunion technique sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du commerce de détail	Genève
4-5 novembre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
5-7 novembre	Comité de la liberté syndicale	Genève
9-19(20) novembre	358 ^e session du Conseil d'administration	Genève
30 novembre-12 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
Dernier trimestre	Quinzième Réunion régionale africaine	Windhoek, Namibie
2027		
11-13 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
15-25(26) mars	359 ^e session du Conseil d'administration	Genève
[12-16 avril] ⁶	Réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains	Genève
Juin (dates à confirmer)	115 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
Juin (dates à confirmer)	360 ^e session du Conseil d'administration	Genève
28-30 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
27-28 octobre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
1-11(12) novembre	361 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Dernier trimestre	Onzième Réunion régionale européenne	Genève (à confirmer)

Date provisoire	Titre de la réunion	Lieu
29 novembre- 11 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	

¹ Comme suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 353^e session (GB.353/POL/3/Décision). ² La 355^e session ne s'achèvera que le 27 novembre, et la 356^e session se tiendra donc exceptionnellement plus tard que d'habitude. Les sessions suivantes seront programmées aux dates habituelles. ³ Comme suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 352^e session (GB.352/INS/22/Décision). ⁴ Comme suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 352^e session (GB.352/INS/3/2/Décision). ⁵ Comme suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 354^e session (GB.354/INS/11/Décision). ⁶ Sous réserve des décisions qu'adoptera le Conseil d'administration à ses 355^e et 356^e sessions.

► Projet de décision

16. Sur la recommandation de son bureau, le Conseil d'administration:

- a) prend note du report des réunions officielles citées dans le paragraphe 1 du document GB.355/INS/18;
- b) prend note du programme des réunions figurant dans la partie II du document GB.355/INS/18 et de l'approche proposée par le Bureau concernant la reprogrammation des réunions reportées, sous réserve des décisions qu'il pourra prendre ultérieurement;
- c) approuve les propositions concernant les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales à inviter aux réunions officielles, telles que ces organisations sont énumérées dans l'annexe du document GB.355/INS/18;
- d) prend note avec satisfaction de la proposition du gouvernement de la Namibie d'accueillir la quinzième Réunion régionale africaine au cours du dernier trimestre de 2026 et reporte l'approbation des modalités d'organisation de cette réunion à sa 356^e session (mars-avril 2026), sous réserve de la disponibilité de fonds.

Annexe

Propositions concernant les organisations à inviter aux réunions officielles en qualité d'observateur

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur des sports professionnels, ainsi que sur la violence et le harcèlement dans le monde du sport (Genève, reportée du 16 au 20 février 2026, pourrait avoir lieu du 2 au 6 mars)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) • Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) • Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) • Organisation mondiale de la Santé (OMS) • Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) Organisations régionales: • Union africaine (UA) • Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) • Commission européenne • Conseil de l'Europe	Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations: • Comité international olympique • Comité international para-olympique • Centre pour le sport et les droits de l'homme • Association des comités nationaux olympiques (ACNO) • Commonwealth Sport • Association World Players d'UNI Global Union • Sport & Rights Alliance • Play the Game • Global Observatory for Gender Equality & Sport
Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière (Genève, 13-17 Avril 2026 (à confirmer). Sous réserve de la disponibilité des fonds et de	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: • Union internationale des télécommunications (UIT) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) • Département des affaires économiques et sociales (DAES) • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
la décision prise par le Conseil d'administration sur le document GB.355/POL/3)	• Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) • Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) • Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) • Université des Nations Unies (UNU) • Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) • Groupe de la Banque mondiale Autres organisations: • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Organisations régionales: • Union africaine (UA) • Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) • Commission européenne	Autres organisations: • IndustriALL Global Union • Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) • Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
Réunion technique sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du commerce de détail (Genève, 28 septembre-2 octobre 2026. Sous réserve de la disponibilité des fonds et de la décision prise par le Conseil d'administration sur le document GB.355/POL/3)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: • Organisation mondiale de la Santé (OMS) (division chargée de la sécurité et de la santé au travail) • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Autres organisations: • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Organisations régionales: • Union africaine (UA) • Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) • Commission européenne	Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations: • Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) • IndustriALL Global Union • Internationale des services publics (ISP) • C40 Cities • Bureau international de la récupération et du recyclage (BIR)